

quand l'argent lui fait défaut. Si la divine Providence approuve ses services, elle lui viendra en aide selon ses besoins.

Chaque membre payant ou visiteur est engagé à dire, chaque jour, un *Ave Maria*, une invocation au Sacré-Cœur, à Marie Immaculée, à saint Joseph, à saint Vincent de Paul et à saint Edouard.

§ III.

Conduite de MM. les Visiteurs auprès des malades.

Les visiteurs doivent être au moins deux en se rendant auprès des pauvres malades. Ils ne donnent rien sans avoir vu par eux-mêmes l'état du malade et reconnu ses besoins.

Ils ne distribuent point d'argent, si ce n'est dans une absolue nécessité. S'ils le font, ils auront soin d'en rendre compte à la prochaine assemblée.

A leur entrée chez les malades et à leur sortie, ils récitent, pour attirer les bénédictions de Dieu sur leur visite, un *Ave Maria*, une invocation au Sacré-Cœur de Jésus, à Marie Immaculée, à saint Joseph, à saint Vincent de Paul et à saint Edouard (*ter*).

Ils saluent, avec bonté, le malade et les personnes présentes. Ils s'informent de l'état du pauvre patient, lui donnent des avis pleins de charité, et l'encouragent à supporter patiemment ses peines en union avec Notre-Seigneur qui a tant souffert pour nous. S'ils le trouvent bien disposé ils lui montrent et lui font baiser